BRETAGNE la cgt

Rapid'info BRETAGNE

Sommaire

Edito
S. Creach p.1

Séance plénière du 11 juin 2019

JL.Peltier.....p.2/3
Future convention TER Breiz-hGo

N.Saouti.....p.3
Plan régional de prévention et de gestion des déchets

L.Madec.....p 4/5
Agence bretonne de la biodiversité

JL.Peltier.....p.5/6
Bretagne Très Haut Débit passe à la vitesse supérieure

G.Urvoas.....p.6/7
Rapport d'activité et de développement durable 2018

F.Prigent.....p.7
Décision modificative n°1 au budget 2019

S.Creach.....p.8
Rapport relatif aux participations régionales de toute nature exercice 2018

Site Internet : www.cgt-bretagne.fr
mail : cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication : Thierry GOURLAY
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0723 S 07992
Bimensuel - 0,15€

SPECIAL CESER

Séance plénière du 11 juin 2019

Urgence sociale et environnementale : même combat !

EDITO de Stéphane CREACH Responsable du Groupe C.G.T. du CESER

15 sujets à l'ordre du jour de cette session du 11 juin 2019 qui intervenait, après une semaine de débats et d'initiatives autour de la Breizh Cop à Saint-Brieuc.

Pour les syndicats qui ne le sauraient toujours pas, la Région Bretagne s'est engagée dès fin 2016 dans un grand projet politique pour faire valoir un nouveau mode de conduite des politiques publiques avec, comme fil rouge, la question climatique et environnementale.

La loi oblige les régions de France à adopter ce qui est surnommé « le schéma des schémas » pour l'été 2019 : le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires. (SRADDET)

De l'énergie à la qualité de l'air, du désenclavement des territoires à la collecte et traitement des déchets, de la biodiversité à l'organisation des transports…, la Bretagne entend dépasser ce schéma et les règles prescriptives pour conduire un projet politique global reposant sur 38 objectifs pour lesquels un mouvement d'appels à engagements est mis en œuvre.

Des collectivités, au monde de l'entreprise, du monde de l'agriculture à celui du tissu associatif, toutes les composantes de ce qui fait société est interpellé mais, « étrangement », pas directement le syndicalisme salarié.

Toutes les Conférences Bretonnes ont été réunies mais pas la Conférence Sociale.

- **L'environnemental : oui**
- **Le social : non**

C'est bien sûr une erreur stratégique et une certaine faute politique.

La CGT Bretagne travaille depuis longtemps sur la double démarche de l'urgence sociale et environnementale.

Cette session du CESER l'a encore démontré et les membres de l'assemblée s'en sont fait l'écho auprès des conseillers.es de la CGT.

A la lecture des interventions de la CGT pour cette session, vous aurez l'occasion de vous faire une opinion.

Le 52° Congrès Confédéral de la CGT s'est fixé, comme priorité collective sur le thème du travail, de *« continuer à enrichir et préciser, par des revendications concrètes et des actions ciblées, notre concept de développement humain durable qui vise ensemble l'homme, le travail et la nature ».*

Les syndicats sont appelés dès lors à poursuivre leurs initiatives dans ce sens puisque le capital se nourrit, bien évidemment, de l'épuisement des ressources naturelles et humaines.

La transformation sociale est environnementale et pour la CGT nous le redisons toujours aussi fort :

Le travail a un prix et le capital un coût !

Plus que jamais, nous devons nous préoccuper, actifs et retraités, du contenu de nos cahiers revendicatifs et de leur traduction dans nos actions tout en inscrivant notre démarche en territoire puisque dans l'aménagement de celui-ci, la place du travail, dans toute sa dimension, est bien réelle.

Rennes, le 12/06/2019

Protocole d'accord entre la Région Bretagne et SNCF mobilités déterminant les éléments structurants de la future convention TER BreizhGo

Intervention de Jean Luc PELTIER

Pour la CGT, la régionalisation de l'exploitation des transports de voyageurs en Bretagne demeure incontestablement la vraie réponse d'une collectivité aux enjeux tant économiques que sociaux et environnementaux. En effet, depuis sa mise en œuvre en Bretagne en 2002, ce processus a démontré toute son efficacité eu égard aux résultats obtenus avec, sur notre région, un doublement des trafics TER, un développement de l'offre ferroviaire sans précédent, des investissements majeurs tant dans le matériel que dans les infrastructures, ce qui a profité à tous les territoires bretons et in fine à la population.

Ce résultat est bien la conséquence d'une ambition publique portée et assumée par le Conseil Régional qui s'est appuyé en cela sur le savoir-faire de salariés à statut, à savoir les cheminots, dans une entreprise publique de service public, la SNCF. D'aucun d'ailleurs ne conteste cette réalité. Malheureusement, les évolutions législatives portées à l'activité ferroviaire ces dernières années ne sont pas neutres pour les salariés de la branche avec une énième réforme qui en 2018 parachève un processus de libéralisation qui pourtant peine à démontrer sa pertinence.

Sans être exhaustif, nous pouvons citer quelques pays en Europe tels la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou encore la Suisse, dans lesquels les pouvoirs publics s'engagent tantôt vers une renationalisation des infrastructures et de l'exploitation de leurs réseaux ferroviaires, tantôt sur le redéploiement du service public ferroviaire en proximité. Malheureusement, les gouvernements français, sans même faire de bilan de la libéralisation du Fret ferroviaire par exemple, qui est un échec cinglant dans notre pays, demeurent engagés dogmatiquement sur la voie de la mise en concurrence de toutes les activités ferroviaires. La future loi LOM qui sera prochainement adoptée rate sa cible en n'abordant pas la question des moyens nécessaires aux collectivités pour renforcer les offres de transports collectifs. Cette future loi compromet le rôle de chef de file de la Région en émiettant la compétence transport avec un risque réel de mise en concurrence entre mode routier et ferroviaire ce qu'avait en partie résolu la loi NOTRe ! Malgré ses effets dévastateurs, tant d'un point de vue économique social qu'environnemental, le dogme de la concurrence doit s'imposer !

Ces dernières années, le nombre d'emplois de cheminots n'a cessé de baisser et notre région n'est malheureusement pas épargnée avec un recours accru de la SNCF à la sous-traitance qui, lorsqu'elle intervient sur le réseau ferré notamment, est loin de se montrer à la hauteur. Les multiples dysfonctionnements lors du renouvellement de la voie entre Rennes et St Malo fin 2018, avec des conditions de réalisation insatisfaisantes dans la qualité des prestations fournies mettant parfois en jeu la sécurité des circulations mais aussi des salariés intervenants sur les chantiers. Cela montre en tout état de cause les limites des réformes ferroviaires réalisées ces dernières années qui n'ont que pour leitmotiv la seule rentabilité économique.

La future convention, comme ses avenants précédents, semble intégrer de profonds changements avec notamment la fin de l'accompagnement systématique des trains, la fermeture des guichets. Cette évolution risque d'accroitre le problèmes de sureté à bords des trains mais en outre, cela va se traduire par un repli sévère de l'occupation territoriale du service public ferroviaire dans des zones qui subissent déjà les effets des politiques publiques qui anéantissent tous les services publics en totale contradiction avec les attentes de la population.

Si la durée de 10 ans proposée par l'exécutif régional est à saluer et permet à l'opérateur de lui donner la lisibilité nécessaire pour engager les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité du service rendu, le cadre fixé par ce protocole d'accord, s'il reste ambitieux en matière d'offre, s'inscrit malheureusement dans une logique économique qui risque de compromette la façon de rendre le service public.

Ainsi la SNCF, sous couvert de performance économique exigée par l'exécutif régional, pourra continuer à supprimer des emplois tout en ayant recours à une sous-traitance qui viendra progressivement remplacer les personnels qualifiés faisant disparaitre savoir-faire et compétences. C'est d'ailleurs pour dénoncer cette évolution qu'un conflit oppose actuellement les cheminots à la Direction régionale SNCF avec la fermeture programmée de tous les guichets d'ici 5 ans et le non accompagnement systématique des trains remplacés par des brigades mobiles moins rémunérées. La CGT s'en inquiète alors que la qualité de service figure au premier rang des exigences exprimées par la Région et que les actes d'incivilités ne cessent d'augmenter à bord des trains suivant d'ailleurs malheureusement les évolutions sociétales !

Le risque commercial sera désormais assuré par la seule SNCF à l'instar des DSP et la CGT souhaiterait connaître les conséquences si les objectifs de recettes ne sont pas atteints. Cela se traduira-t-il pas un repli de l'offre de transport collectif sur notre région ou clairement à l'abandon de dessertes ? Cette évolution sera-t-elle un prétexte supplémentaire pour supprimer de l'emploi ? Cela va rapidement devenir un sujet d'inquiétude pour les cheminots comme pour la population dans de nombreux territoires !

Enfin, sur le volet innovation, il est demandé à la SNCF de faire preuve d'inventivité et sur le sujet, la CGT reste très réservée car l'expérience montre que les technologies numériques sont désormais le prétexte à la suppression de multiples emplois dans cette entreprise comme dans

tant d'autres ! Pour la CGT, la SNCF et l'Etat, tout comme l'ensemble des collectivités locales, doivent faire preuve d'innovations en construisant une offre de transports collectifs en complémentarité et non pas en concurrence entre les différents modes. Pour la CGT, le service public reste assurément une idée innovante pour répondre aux besoins de la population et s'engager vers une transition juste et solidaire.

Pour la CGT, cette future convention TER doit être le pilier d'une politique de transports collectifs tournée résolument vers les attentes et besoins de toutes les populations en Bretagne en réponse aux besoins économiques, sociaux et environnementaux ! Cette démarche trouve tout son sens alors même que la Région est engagée pour une véritable transition au travers de sa démarche BreizhCop et de la mise en œuvre de son SRADDET. La CGT à l'appui de ses propositions reste disponible pour débattre.

Plan régional de prévention et de gestion des déchets : finalisation du plan et lancement des consultations

Intervention de Nadine SAOUTI

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) entre, avant d'être soumis à approbation, dans la phase de l'enquête publique et de consultation des multiples intervenants de ce secteur.

La CGT reconnaît ici l'ambition du Conseil Régional qui, en prenant cette compétence, souhaite s'affirmer en tant qu'animateur de ce plan auprès des multiples acteurs, tant publics que privés, intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

La Région Bretagne fait part de son intention de faire de la gestion de ses déchets une économie circulaire la plus vertueuse possible ...

Déchets qu'il convient dorénavant d'appeler « ressources » et que peut-être prochainement nous appellerons à nouveau « or dur » mais cette fois-ci en deux mots ?

Pour la CGT, cette phase de consultations doit certes mener une réflexion sur la mobilisation des moyens techniques et financiers dédiés à ce secteur mais en y intégrant aussi l'évolution des métiers de ce secteur industriel.

Le PRPGD offre l'opportunité de poser les bases solides d'une consolidation et d'un développement de ces filières spécifiques d'activités....

Mais pas n'importe comment, pas au détriment de la qualité de l'emploi et de la qualification des salariés qui sont loin d'y être satisfaisantes. Rappelons que ces professions, essentielles au bien-être collectif, sont particulièrement pénibles et dangereuses que l'on soit à l'arrière d'un camion ou que l'on travaille dans une déchetterie. Les risques d'accidents et de maladies professionnelles sont bien réels.

Lors des délégations de service public décidées par les autorités organisatrices donneurs d'ordres que sont les métropoles et les EPCI, la Région va devoir et pouvoir s'assurer du respect des clauses techniques et obligatoires de prise en compte des critères sociaux et environnementaux.

La collecte et le traitement des déchets sont une mission de service public avec des emplois non délocalisables.

Que ce soit par choix politique ou par choix budgétaire – avec la baisse des dotations et l'étranglement des collectivités locales – plus de la moitié de ce secteur a été privatisé. Ces privatisations ont trop souvent entraîné des baisses de qualité de service rendu aux populations par la chute des fréquences de ramassage des ordures ménagères, un surcoût fiscal par l'augmentation de la Taxe des Enlèvements des Ordures Ménagères. Ces privatisations entraînent également des dégradations de conditions de travail pour les salariés de cette filière.

Par ailleurs, si un bon déchet est celui que l'on ne produit pas, si l'ambition politique et sociétale est d'éviter et d'en réduire la production, l'éducation devra être renforcée, celle des plus jeunes en milieu scolaire et aussi celle des adultes en intégrant ces questions dans les plans de formations continues.

La CGT partage l'interrogation de l'avis du CESER sur les montants des budgets alloués aux différentes actions de ce Plan et sera attentive plus particulièrement aux indicateurs traitant de la qualité de l'emploi et de la qualification des salariés intervenant dans ce secteur.

Agence bretonne de la biodiversité : un outil au service d'une ambition partagée

Intervention de Lindsay MADEC

La CGT soutient l'avis du CESER sur le dossier du Conseil Régional « Agence Bretonne de la Biodiversité : un outil au service d'une ambition partagée » et souhaite que la conférence Bretonne de la biodiversité suscite un vif intérêt.

En effet, pour la CGT, ce défi est essentiel car il en va de l'avenir de l'humanité.

La population Française a, d'une certaine façon, été contrainte à une déconnexion avec la nature puisque la représentation dominante de l'homme sur la nature pour son exploitation a conduit à ne pas mesurer les interactions des modèles en présence.

La CGT a soutenu l'appel de la jeunesse à une mobilisation mondiale pour le climat le 15 mars dernier. Cette génération semble plus en compréhension avec ces enjeux certainement du fait qu'elle serait susceptible d'être celle de la réparation des maux qu'elle n'a pas produits.

Mais ce legs n'est pas acceptable en soi puisque nous sommes toutes et tous concernés car notre avenir commun dépend aussi de la biodiversité et que nous serons tous touchés par son effondrement.

L'inaction coupable des dirigeants du monde est inacceptable ! Depuis l'adoption en 1992 des deux conventions mondiales des Nations Unies sur le Climat et sur la Biodiversité, les orientations nécessaires et les changements à opérer sont connus. Pourtant, de COP en COP, les rapports sont de plus en plus alarmants. Hélas, en guise de bons vœux, l'Union Européenne vient de voter une réduction de ses objectifs sur le réchauffement climatique. On relève aussi la norme de la dose de nitrate acceptable dans l'eau, etc…

La France, 5ème pays dans le monde, en termes de richesse de biodiversité avec les territoires d'outre-mer, se doit, incontestablement, d'être exemplaire. Le Chef de l'Etat l'a déclaré lui-même : « l'enjeu est la possibilité même d'avoir une terre habitable ». Nous ne pouvons que souligner une parfaite contradiction avec sa politique qui refuse un changement de cap et encore moins un changement de système !

Pour la CGT, le système capitaliste en crise ne se préoccupe pas de l'avenir de l'Humanité. Pour notre syndicalisme, les questions environnementales et l'urgence climatique sont indissociables de nos combats pour le progrès et la justice sociale. Il faut prendre des mesures en rupture avec les politiques actuelles et c'est ainsi qu'il faut accompagner les transitions, pour :

- La défense de la biodiversité qui doit générer des emplois stables. Le développement de ces métiers est essentiel car ils sont de précieux alliés : les « bio-emplois » sont ceux dont l'activité contribuent à la connaissance, la gestion, la valorisation et la restauration de la biodiversité. Il faut réconcilier les politiques de l'emploi et les politiques de la biodiversité qui s'opposent aujourd'hui. Les jeunes diplômés de formations d'écologues par exemple ne parviennent pas à accéder à des emplois stables.
- Il faut changer de type de développement et rompre avec une logique où les intérêts privés priment sur l'intérêt commun : L'échange est trop inégal entre ce que la biodiversité donne à l'économie et ce que l'économie lui rend. Leur cohabitation est pourtant possible et nécessaire aux vues déjà de l'inestimable valeur de la préservation écologique.
- Il faut assurer la transmission des savoirs faire des acteurs de la biodiversité. Comme certaines espèces végétales ou animales, le service public d'Etat est en voie d'extinction : les agents de l'office national des forêts, pour ne citer qu'eux, œuvrent pour la préservation de la biodiversité. Ils ont perdu 40% de leurs effectifs depuis 1986 et le contrat d'objectifs et de performances COP pour la période 2016-2020 prévoit encore des départs massifs non remplacés ou le recrutement de personnel au statut précaire ou encore la fermeture de centres de formation ONF.
- Un développement et une amélioration des transports collectifs est nécessaire sur tout le territoire dans une approche multimodale et complémentaire des modes de transport, en respectant des critères sociaux et environnementaux.
- Il faut développer une politique industrielle cohérente qui conjugue les enjeux sociaux et environnementaux : L'agriculture paysanne est une démarche et l'agriculture industrielle est une dérive devenue inadaptée, nocive et injuste. La France a perdu trois quarts de ses paysans depuis cinquante ans. Cela témoigne d'un échec de la politique agricole productiviste : Le système pousse à l'endettement, à s'agrandir, à faire du « volume ». Ainsi l'industrie agro-alimentaire et les distributeurs captent toutes les plus-values et les banques tirent leur épingle du jeu sur le dos d'agriculteurs ruinés.
- Envisager l'essor d'une agriculture inspirée de l'agroécologie ne relève pas d'un quelconque passéisme mais vise à fournir une alimentation saine et à garantir la durabilité de nos systèmes agraires sur la planète. On ne peut plus cultiver sans se poser la question de la mort des sols.
- Engager la réindustrialisation locale en réhabilitant une politique industrielle capable de favoriser les circuits courts.
- Contrôler et évaluer les aides pu-

bliques et demander leur restitution si leur efficacité n'est pas démontrée. L'argent public doit réorienter le système qui subventionne les plus riches car il n'est pas tenable. Les plus respectueux de la biodiversité et des ressources naturelles sont insuffisamment aidés.

- Enfin, comment ne pas évoquer la question vitale de l'eau. L'accès universel à ce bien est incontournable puisque qu'à l'origine de 2500 conflits dans le monde par exemple. La Bretagne a réalisé des efforts dans ce domaine, elle doit poursuivre sa démarche et la mise en place d'un parlement de l'eau devra prouver que sa direction est celle de l'intérêt commun.

La CGT n'est pas dans le discours. Les faits cruels établis au meilleur niveau scientifique appellent à l'action d'un projet commun pour l'actuelle génération et celles à venir.

C'est aussi pourquoi la CGT insiste pour modifier l'actuelle politique de suppression des dotations publiques en faveur des associations environnementales qui conduirait à anéantir leurs actions dans les territoires en faveur de la biodiversité…

Pour la CGT, et ce sera sa conclusion, ce dont va avoir concrètement besoin l'Agence Bretonne de la Biodiversité pour ne pas être un symbole « cosmétique », ce sont de réels moyens.

« Bretagne Très Haut Débit » passe à la vitesse supérieure

Intervention de Jean Luc PELTIER

Le Président du Conseil Régional saisi notre instance sur la question du déploiement accéléré du très haut débit en Bretagne, cela après les atermoiements de la phase 1 du plan BTHD. Incontestablement, la prise de conscience est réelle sur la nécessité de mettre à la disposition de tous les territoires la technologie fibre optique alors même que les usages numériques sont en fortes croissances et que les attentes de la population restent très fortes. La CGT ne peut que saluer l'ambition portée par le Conseil Régional sur cette question vitale pour effacer à termes les fractures territoriales nombreuses en Bretagne.

Pour la CGT, c'est bien la question de l'égalité d'accès aux nouvelles technologies de la communication qui reste entièrement posée. L'Etat a tourné le dos à cette valeur en privatisant le secteur des télécommunications. La CGT réaffirme à cette occasion que celui-ci doit assumer son rôle d'aménageur du territoire et soutenir les collectivités et singulièrement la région car il s'agit véritablement d'une question d'égalité entre territoires fortement urbanisés et qui bénéficient de réseaux performants et les territoires moins denses qui restent encore les parents pauvres des évolutions technologiques quelles qu'elles soient ! D'ailleurs en région Bretagne, comme dans bien d'autres, la fracture n'est pas uniquement numérique mais hélas trop souvent économique !

Cela repose inéluctablement la question de la péréquation dans la construction des réseaux, de la participation financière des opérateurs et leur multiplicité repose aussi la question de la cohérence de l'action publique en la matière. Dans de nombreuses villes aujourd'hui câblées, les réseaux se superposent ce qui démontre une certaine forme de gâchis économique alors même que l'argent public est sous tension.

Pour la CGT, un réseau en fibre optique jusque chez l'abonné sur l'ensemble du territoire s'il peut être construit régionalement doit entrer dans le cadre d'une cohérence nationale, voire européenne.

Comme nous l'avons précédemment souligné, la bonne réalisation de ce plan BTHD est largement assujettie à la capacité des diverses collectivités engagées et de Mégalis à imposer aux opérateurs et aux diverses entreprises intervenantes, le respect des engagement pris. Nous le réaffirmons, sans contrainte, la CGT voit mal comment la tendance va s'inverser à la faveur des usagers, quels qu'ils soient et qui, dans certains territoires, désespèrent de la qualité du service qui leur est offerte actuellement par les opérateurs.

La CGT se félicite de l'engagement régional en faveur de la création d'une véritable filière de formation régionale aux métiers des télécommunications. Comme le relève l'avis du CESER, cela nécessite un véritable plan de suivi et d'évaluation afin d'éviter de retomber dans les errements de la phase 1. La CGT a porté haut et fort la question du non recours à la sous-traitance de niveau 2 et au recours abusif au salariat détaché ce que le nouveau contrat contiendrait.

Pour la CGT, le suivi de ce plan de formation et de déploiement de l'emploi associé doit être inscrit à l'agenda de la conférence sociale régionale qui est l'instance de dialogue social territorial compétente !

Atteindre un tel niveau de déploiement sans un engagement réel des opérateurs et divers acteurs de la filière notamment en matière de recrutements et de formation est un challenge, il faut donc s'en donner les moyens. Pour la CGT, tous les acteurs de la formation et notamment les AFPA doivent être mobilisés. Cela est d'autant plus important alors que ces dernières subissent un plan de restructuration qui risque d'anéantir leur capacité à mettre en œuvre de telles formations.

Un autre sujet d'inquiétude et de vigilance pour la CGT concerne la capacité des entreprises à tenir leurs engagements en terme de délais et

nous resterons très attentif à ce point tout comme à la qualité des emplois tenus.

En effet, les chiffres de création d'emplois évoqués dans ce bordereau reposent utilement la question de la mise en place d'une véritable GPEC Territoriale permettant ainsi de donner une vision d'avenir sur cette filière des télécommunications pour tous les opérateurs et prestataires.

Ce nouveau point d'étape est une nouvelle occasion pour la CGT de réaffirmer son attachement à une véritable appropriation publique et démocratique des activités de télécommunications qui permettrait :

- À la population, aux salariés du secteur, aux élus locaux d'intervenir au même titre que le gouvernement et les opérateurs pour que les choix stratégiques se fassent sur la base de l'intérêt général et non sur le seul critère de la rentabilité financière immédiate.
- D'imposer aux opérateurs d'investir dans la construction du réseau fibre de très haut débit et de parfaire la couverture 4G en Bretagne tout ceci sur fonds propres.
- Une maîtrise publique nationale des réseaux, pour créer les conditions de la mutualisation et éviter le gâchis d'un assemblage disparate de solutions technologiques ou de réseaux redondants payés en partie par l'impôt et l'usager.
- De mettre fin à la précarité et aux emplois atypiques dans le secteur en faisant en sorte que l'ensemble des salariés intervenant dans l'équipement en THD, du donneur d'ordre à la sous-traitance, puissent bénéficier d'un emploi stable et durable et d'un socle commun de droits individuels garantis collectivement, permettant de vivre décemment, opposables à tout employeur.

La CGT réaffirme que l'accès ou non au numérique est vecteur d'inclusion ou malheureusement d'exclusion sociale dans une société où tous les emplois sont exposés à la numérisation.

Nous réaffirmons que tout retard dans le programme ne ferait qu'accroître les inégalités territoriales trop nombreuses en Bretagne.

Rapport d'activité et de développement durable 2018

Intervention de Gaëlle URVOAS

Une fois de plus, la CGT apprécie la visibilité de l'action publique régionale que permet le RADD, comme le souligne d'ailleurs fort justement l'avis du CESER.

La question de la diffusion de ces éléments à la population, en version simplifiée bien sûr, reste toutefois encore posée. A l'heure où les citoyens et les citoyennes demandent à être plus impliqué.es dans les décisions publiques, la transparence de l'action publique et de son suivi reste un élément incontournable.

Comme l'année précédente, la CGT fait sienne la remarque formulée dans l'avis concernant la nécessaire augmentation d'indicateurs de résultats tout comme les indicateurs d'impact dès lors qu'ils peuvent être renseignés.

La CGT insiste particulièrement de nouveau sur l'importance de travailler à la mise à disposition d'indicateurs mesurant l'impact sur l'emploi de la politique des aides engagées par le Conseil Régional.

Ces indicateurs pourraient permettre, dans la lecture de ce document, un véritable croisement quant aux engagements pris par les entreprises concernant l'emploi lorsqu'elles bénéficient d'aides de la Région.

Dans le cadre de l'intervention publique régionale dans le champ économique, cela est incontournable et la demande constante du CESER sur l'éco-socio conditionnalité des aides est certainement une action urgente à organiser.

Le document, dans sa configuration actuelle, ne rend toujours pas compte des effets des divers dispositifs d'aides mis en œuvre par la Région tant en termes d'aides directes ou dans le cadre des dispositifs de coordination et d'accompagnement. Si l'objectif visé demeure une augmentation des créations d'emplois, il est à ce jour toujours impossible d'en mesurer tant la quantité que la qualité et singulièrement leur durabilité.

La CGT rappelle, une nouvelle fois, l'importance de mettre enfin en œuvre la proposition du CESER dans son rapport « Pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne » d'une grille de lecture permettant de qualifier l'emploi durable. La qualité et la durabilité des emplois doivent pouvoir être prises en compte dès la définition des orientations budgétaires avec la mise en œuvre d'une grille de lecture intégrant ces critères tant du point de vue des entreprises que des salariés et des territoires concernés.

La nouvelle tranche du projet BTHD montre d'ailleurs que cette problématique peut effectivement être définie, et la CGT espère que le RADD de l'année prochaine contiendra des indicateurs de suivi sur ces engagements.

Concernant l'importante mission régionale autour de la formation, la CGT soutient l'avis du CESER mais souhaiterait insister sur quelques points dont l'analyse manque dans ce rapport.

La CGT apprécie que la région continue de limiter le recours à la sous-traitance dans les lycées considérant ainsi que les agent-e-s d'entretiens des intérieurs et des espaces verts sont partie prenante de l'accueil des

jeunes et font partie de l'équipe éducative.

Concernant les indicateurs sur l'orientation, la CGT insiste sur la prise en compte de la demande du CESER de disposer de données relatives à la qualité et la durabilité de l'emploi à la suite d'un processus de formation ou d'insertion, celui des apprenties et apprentis, des stagiaires de formations sanitaires et sociales, des stagiaires du Programme Bretagne Formation, des autres dispositifs.

Nous partageons l'inquiétude du Ceser sur la durabilité des emplois des jeunes peu qualifié-e-s qui n'ont pas pu bénéficier de formations certifiantes en 2018 car on avait besoin d'eux immédiatement dans certains secteurs.

Le RADD ne nous a pas permis non plus de mesurer les évolutions du Service Public Régional de l'Orientation, et des inquiétudes fortes demeurent donc à l'heure où l'Etat souhaite se désengager aussi de l'information et de l'aide à l'orientation réalisée par des professionnels de proximité ouverte à toutes et tous, et faites jusqu'à l'heure par les CIO.

Et enfin, la CGT s'inquiète de l'avenir des salarié-e-s des CFA, professionnels de l'enseignement par alternance dépendant de certains CFA appartenant à des branches trop faibles, qui pourraient ne plus pouvoir assurer leurs missions.

Plus globalement, les évolutions du secteur de la formation et de la qualité de l'emploi des salarié-e-s qui y travaillent devraient faire l'objet d'une attention particulière.

Décision modificative n°1 au budget 2019

Intervention de Florence PRIGENT

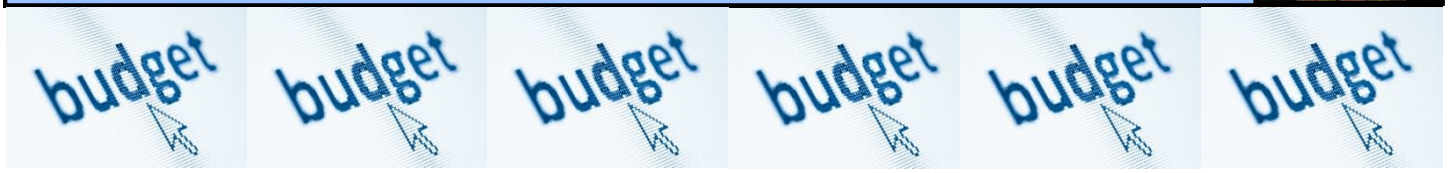

La CGT soutient l'avis du CESER mais souhaite apporter quelques éléments d'analyse supplémentaires.

Ainsi par exemple, concernant les autorisations de programme touchant le projet de développement du port de Brest, la CGT prolonge l'avis du CESER sur le futur schéma industriel et l'emploi durable associé.

Il serait en effet totalement incompréhensible que l'activité des Energies Marines Renouvelables ne se concrétisent pas en une véritable filière industrielle durable avec le concours des industriels locaux et des emplois durables ancrés dans les territoires.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que sur le sujet, la transparence n'est pas au rendez-vous et il est urgent que cela change. Pour la CGT, la session du Conseil Régional de cette fin du mois de juin doit être l'occasion d'une opération vérité sur le sujet.

Concernant la re-ventilation d'une petite partie de l'affectation des budgets de l'offre de formation qualifiante, la CGT souhaite que les 50 places de formation à la langue bretonne qui seront proposées servent effectivement à l'évolution du niveau de qualification des stagiaires concernés et non comme formation préparatoire non certifiante à l'emploi.

Concernant l'abondement du programme 301, « développer la connaissance de la relation emploi-formation », la CGT apprécie que la région entende développer les outils permettant la mise en œuvre de GPECT.

GPECT, qui à notre sens, devrait permettre une sécurisation des parcours professionnels tenant compte des attentes et besoins en formation des salariés et des évolutions des métiers, et évitant de passer par la case chômage. L'analyse et la mise en commun des besoins des entreprises en terme de qualification sur les territoires, la mise en place de formations permettant d'adapter les qualifications des salariés du territoire avant d'envisager la suppression de leur poste de travail serait de nature à dynamiser la création nette d'emplois des entreprises existantes et de celles à créer.

Nul doute que l'animation du PRIC prévue par l'abondement pour des recrutements du programme 9012 prendra à cœur cette action, incluant les demandeurs d'emploi dans le dispositif GPECT.

Une petite partie devant aussi servir pour les olympiades des métiers, la CGT en profite pour demander une attention particulière pour une véritable parité femme/homme dans les intervenants et ainsi aider à lutter contre les stéréotypes de genre dans les différents métiers.

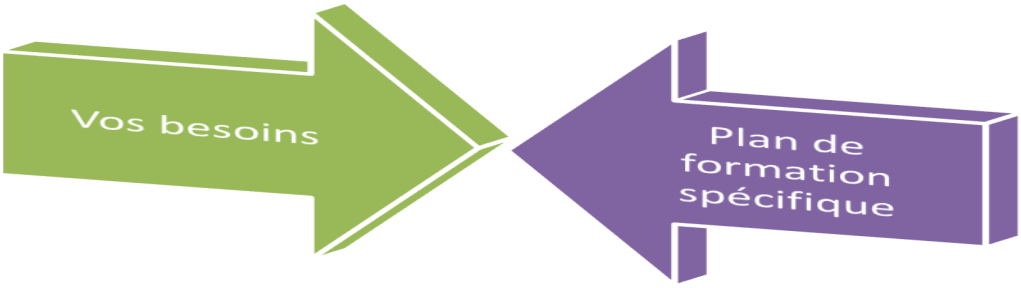

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature exercice 2018

Intervention de Stéphane CREACH

L'avis du CESER sur ce sujet relatif aux participations régionales de toute nature correspond à la volonté de la CGT que bien évidemment la puissance publique peut être non seulement stratège industriel, elle peut aussi venir en financeur imposer des modèles économiques innovants.

La puissance publique et plus particulièrement l'échelon du Conseil Régional ne peut pas se limiter à « être le pompier de service » des incendies industriels et sociaux menés par une partie du monde économique dans une logique libérale du court terme.

C'est d'ailleurs pourquoi la CGT se félicite de la reprise dans l'avis du CESER du rappel nécessaire de la doctrine, puisqu'il en a une, définie par le Conseil Régional et les services de ce même Conseil en ont accepté le principe de ce rappel pour l'avenir lors du bureau de coordination de vendredi dernier.

Il ne s'agit pas pour la CGT de revenir tous les 4 matins sur ce type de sujets mais à l'heure où les collectivités et l'Etat sont souvent pointés du doigt, il n'est pas inutile de préciser régulièrement que le maintien de l'emploi en territoire ne peut pas servir de chantage à certaines filières ou groupes en se déresponsabilisant de leurs propres choix parfois totalement arbitraires.

Le rappel dans l'avis du CESER à veiller à faire doctrine aussi du principe de l'éco-socio-conditionnalité des aides aux entreprises est certainement un des leviers les plus vertueux dans une gestion saine des deniers publics. Cette recommandation devrait être une de celles qui donnerait du sens dans ce qu'il convient de juger des engagements des uns et des autres.

L'avis du CESER se conclut sur une demande forte de plus d'indications sur les investissements comme sur l'impact en matière d'emplois sauvegardés et créés dans les territoires, en contrepartie des capitaux engagés par la collectivité, la CGT n'aurait pas dit mieux.

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis La Région puis Le CESER puis Avis

À partir du site du Comité Régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER